



n° 12 - 2012

... Actu de la semaine ...

Plafonds de ressources*applicables aux candidats à l'attribution d'un logement conventionné au 01/01/2012*

Catégories de ménage	Logement à loyer modéré ANAH/PALULOS/PLUS			Logement très social ANAH-PST/PLAI		
	Plafonds de ressources annuelles imposables en €	estimation de l'équivalent salaire mensuel net en €	soit en équivalent SMIC (base net = 1 099 €)	Plafonds de ressources annuelles imposables en €	estimation de l'équivalent salaire mensuel net en €	soit en équivalent SMIC (base net = 1 099 €)
1 personne seule	19 417 €	1 798 €	1.64	10 678 €	979 €	0.89
2 pers. ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages	25 930 €	2 401 €	2.18	15 559 €	1 426 €	1.30
3 pers. ou une pers. seule avec une pers. à charge ou jeune ménage sans pers. à charge	31 183 €	2 887 €	2.63	18 709 €	1 715 €	1.56
4 pers. ou une pers. seule avec 2 pers. à charge	37 645 €	3 486 €	3.17	20 818 €	1 909 €	1.74
5 pers. ou une pers. seule avec 3 pers. à charge	44 284 €	4 100 €	3.73	24 357 €	2 233 €	2.03
6 pers. ou une pers. seule avec 4 pers. à charge	49 908 €	4 621 €	4.20	27 450 €	2 516 €	2.29
par pers. supplémentaire	5 567 €	515 €		3 061 €	281 €	

En principe, le revenu retenu pour apprécier les ressources est le revenu fiscal de référence de l'année N-2.



Réalisé le 2.03.2012